

Extrait du registre aux délibérations

du bureau du Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion
du Parc Naturel de la Haute-Sûre

Séance du 8 mai 2020

Présents: MM. Charles Pauly,
Liette Mathieu,
Marco Schank,
Thierry Kozlik.

Ministère de l'Intérieur		
Entrée: 15 JUIL. 2020		
83	Zrelfab	b

Excusés: néant

No: 1.)

Objet : Affaires du personnel – Demande de retraite de Mme Everad-
Van Marum (huis clos)

Le Bureau,

Considérant la demande de Mme Everad- Van Marum, réceptionniste auprès du
Parc Naturel de la Haute-Sûre, datée au 21 avril 2020 ;

Considérant que dans cette lettre Mme Everad-Van Marum fait valoir ses droits à
la retraite avec effet au 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la loi du 23.2.2001 concernant les syndicats de communes ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988; telle qu'elle a été modifiée par la
suite ;

Vu la loi du 10.8.1993 relative aux parcs naturels ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 16 avril 1999 autorisant la création du Syndicat pour
l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre, en abrégé
"Naturpark Öwersauer";

Vu le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et
modification du statut du PNHS ;

**Arrête, à l'unanimité des voix, de donner une suite favorable à la demande de
retraite de Mme Everad-Van Marum avec effet au 1^{er} septembre 2020.**

Charles Pauly, Président

Liette Mathieu, Vice-Présidente

Marco Schank, membre

Thierry Kozlik, membre

7141 20
Vu et approuvé
Luxembourg, le 07.08.20

Pour la Ministre de l'Intérieur

o.s.d.
